



Emprunt contracté pour une autre personne

Par **fleurdelotus**, le **18/07/2009** à **02:08**

Bonjour,Voilà notre problème.Mon compagnon a contracté il ya plusieurs année un emprunt pour son frère afin que celui ci ouvre un commerce.Ce dernier a remboursé quelques échéances puis plus rien.Bien entendu, étant son frère aucun e reconnaissance de dettes a été effectuée.Mon compagnon va finir le remboursement bientôt mais cet emprunt a bien failli le mettre dans le pétrin (huissiers et j'en passe).On aimerait bien récupérer une partie de la somme de l'emprunt mais a t-on une chance devant un tribunal en ayant comme preuve que des témoignages (sa mère et l'ex amie du frère)?je tiens également à signaler que cet homme a également fait prendre un emprunt au nom de sa mère pour acheter une voiture sans permis.Il doit en gros 140000 mille francs de l'époque à sa famille.Merci de vos réponses